

Concept de l'audit interne et du développement de celui ci au Maroc.

A) Evolution de l'audit interne :

Dés le début du XX^{ème} siècle, il s'est avéré que les auditeurs externes n'avaient pas la possibilité matérielle de faire régulièrement et dans le détail un contrôle exhaustif, et des écritures comptables, et du contenu des comptes annuels.

Le dirigeant d'entreprise avisé et conscient de ses responsabilités aussi bien envers les pourvoyeurs de fonds, que pour la réussite de l'entreprise, n'attendait pas la visite des commissaires aux comptes /auditeurs externes pour vérifier la fiabilité de son système d'information. En matière comptable le travail de vérification était surveillé par le chef comptable lui-même et pouvait s'accompagner d'un système de blâmes et de primes selon les résultats constatés.

En fait, d'un système exclusivement hiérarchique, le contrôle comptable allait vers une certaine spécialisation : le contrôleur ne faisait que vérifier le travail du comptable. Les cellules de contrôle se multipliaient dans toutes les activités et il devenait nécessaire d'y mettre un peu d'ordre.

Et l'on s'est rendu compte que, pour prévenir les risques et les minimiser, il valait mieux miser sur la formation et le perfectionnement du personnel que sur le contrôle à posteriori.

Ainsi, du moment que l'utilité d'un service d'audit interne commençait à être reconnue, il s'ensuivit que les responsables de tels services chercheraient naturellement à se rencontrer pour faire prévaloir le caractère professionnel de leur activité.

B) Objectifs de l'audit interne :

Aujourd'hui la fonction d'audit interne recouvre une conception beaucoup plus large et plus riche, répondant aux exigences croissantes de la gestion de plus en plus complexe des entreprises.

L'audit interne est à l'intérieur d'une entreprise, une activité indépendante d'appréciation du contrôle des opérations ; il est au service de l'entreprise. c'est dont un contrôle qui a pour fonction d'estimer et d'évaluer l'efficacité des autres contrôles.

Son objectif est d'assister les membres de l'entreprise dans l'exercice de leurs responsabilités. Dans ce but, l'audit interne leur fournit des analyses, des appréciations, des recommandations, des avis et des informations concernant les activités examinées. Ceci inclut la promotion du contrôle efficace à un coût raisonnable. Le temps est révolu où le déclenchement d'un audit interne était perçu par les audités comme un signe de suspicion ou de perte de confiance à leur égard.

L'audit interne apporte sa contribution à l'ensemble des activités de l'entreprise. Il intervient traditionnellement dans tous les domaines financiers : comptabilité générale, comptabilité analytique et information de gestion ; trésorerie, crédit/comptabilité/recouvrement client ; aides aux acquisitions et cession, etc.

En fait, l'audit interne intervient maintenant aussi dans les domaines opérationnels : gestion des stocks, fonction approvisionnement et logistique, sécurité des actifs, pertinence et respect des procédures de gestion, etc.

L'audit interne examine la pertinence et la sûreté du système de contrôle interne et l'efficacité de l'organisation mise en place. Le contrôle interne est la maîtrise du fonctionnement de l'entreprise, « il a pour but d'assurer d'un côté la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre, l'application des instructions de la direction et de favoriser l'amélioration des performances ».

De manière générale, l'audit interne décèle les problèmes et développe des recommandations aux audités qui leur apportent une solution, son rôle n'est pas de dénoncer ou d'accuser mais d'arbitrer les « règles du jeu » du groupe et surtout de faire pratiquer les 3R : rechercher, reconnaître et remédier aux faiblesses de l'organisation.

C) Quelques missions de l'audit interne :

Suivant la nature des domaines confiés, l'audit est appelé à effectuer des missions de conformité – régularité ou des missions tournées vers l'efficacité. Dans le premier cas l'audit joue un rôle traditionnel de contrôle, dans l'autre de conseil.

Les plus importantes missions d'audit peuvent être résumées dans les cas suivants :

- Evaluer le contrôle interne et proposer des améliorations : ceci passe par l'examen de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations financières et opérationnelles, ainsi que des moyens utilisés pour identifier, mesurer, classer et présenter ces informations, par l'analyse des systèmes établis en vue d'assurer le respect des politiques, plans, procédures, lois et réglementations qui peuvent avoir une incidence significative sur

les opérations de l'organisation et sur la présentation des informations, et vérifier que l'organisation s'y conforme effectivement, et enfin par l'examen des dispositions prises pour protéger le patrimoine et, si nécessaire, vérifier l'existence des actifs.

- Evaluer l'efficacité de l'organisation et proposer des améliorations : cette mission consiste, d'un côté, à apprécier l'utilisation économique et efficace des ressources, l'adéquation des moyens aux objectifs, l'adaptation des structures et la qualité de l'animation pour l'atteinte des objectifs, et d'un autre côté, à examiner les opérations et les programmes de l'organisation auditée afin de s'assurer que les résultats sont conformes aux objectifs fixés aux activités opérationnelles et déterminer si les opérations et programmes sont exécutés conformément aux prévisions.

D) l'audit interne au Maroc :

Grâce à une série de réformes, l'économie marocaine a subi des transformations profondes. Ses traits marquants sont multiples et commencent par la modernisation des structures, en passant par la libéralisation et l'ouverture à l'extérieur et on arrivant récemment à l'élaboration de nouvelles lois et réglementations visant la préparation des entreprises nationales aux effets de la mondialisation.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures visant la généralisation de la pratique de l'audit interne au Maroc, dont les plus remarquables sont :

- L'introduction de l'audit interne au sein des entreprises publiques : en fait, ces entreprises ont été traditionnellement soumises à des audits externes pour répondre aux exigences des institutions financières. Les premières mesures initiales à l'introduction de l'audit dans ces entreprises ont été les contrats-programmes qui font obligation aux entreprises signataires de mettre en place des cellules d'audit interne et de recourir, annuellement à l'audit externe. Plus récemment, les arrêtés du Ministère des finances portant organisation financière et comptable des entreprises soumises au contrôle financier de l'Etat font obligation à celles-ci d'implanter des entités d'audit interne. Dans le secteur privé, l'audit interne a été utilisé surtout par les grandes firmes pour des raisons d'organisation et de compétitivité, mais récemment une certaine prise de conscience commence à se faire sentir, en fait, quelques groupes privés de type familial ressentent le

besoin de restructurer le mode de suivi et de contrôle de leurs filiales par la mise en place de structures d'audit interne.

- L'implantation des grands cabinets internationaux d'audit au Maroc et développement des cabinets nationaux : parmi ceux que l'on appelle les «six grands » (Big six) de l'audit au niveau international, price waterhouse Maroc était le seul à détenir la signature internationale. Actuellement, la plupart des autres grands cabinets se trouvent dans la même situation.

Peut-on dire que tout est pour le mieux dans le monde de l'audit au Maroc ? Peut-être. Mais les tâches à accomplir sont encore nombreuses : sensibilisation des dirigeants et cadres d'entreprise (publiques et privées) au rôle de l'audit interne, implication des organisations professionnelles de l'audit interne dans certaines instances telles que le Conseil National de la comptabilité, établissement de cadre de réflexion et d'actions communes avec d'autres ordres et professions (experts comptables...),etc.